



GRILLE TARIFAIRE 2023-2024

Validés par le C.A de l'OGEC du 17 mars 2023

I - FORFAIT RENTREE : COTISATIONS DIVERSES ET FOURNITURES

	Pour 1 ^{er} enfant	Enfant supplémentaire
Inscription/Ré inscription Maternelle et Élémentaire	159	119
Nouveaux élèves en classe numérique 4 ^{ème} -3 ^{ème} (incluant l'ipad, la housse et l'assurance*)	380	350
Anciens élèves en classe 5 ^{ème} numérique à la rentrée prochaine (assurance à la charge des familles)	364	334
Anciens élèves en classe 4 ^{ème} et 3 ^{ème} numérique à la rentrée prochaine (assurance à la charge des familles)	354	324
Nouveaux élèves Collège	215	185
Anciens élèves Collège (hors numérique)	205	175

Ce forfait comprend :

- les frais de dossier,
- l'entretien des livres,
- l'assurance scolaire
- la contribution volontaire à l'A.P.E.L de 25 euros.
- le trousseau de fournitures scolaires
- la location d'un casier individuel par classe (collège)

* Assurance vol, casse et panne au sein de l'établissement.

II – CONTRIBUTION DES FAMILLES : TARIF MENSUEL PRELEVE SUR 10 MOIS

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	Enfants suivants
Maternelle	118,00 €	105,00 €	91,00 €
Élémentaire	113,00 €		
Collège	118,00 €		

III – SERVICES PERISCOLAIRES : TARIF MENSUEL PRELEVE SUR 10 MOIS

L'accueil du matin est gratuit.

	1 ^{er} enfant	Enfant supplémentaire
GARDERIE DU SOIR EN MATERNELLE (Tarif mensuel, goûter compris)	66 €	51 €
ETUDE DU SOIR EN ELEMENTAIRE (Tarif mensuel, goûter compris)	66 €	51 €
TICKET UNITAIRE (Garderie ou étude)	10 €	10 €

IV – CANTINE

TARIFS MENSUELS POUR LES ENFANTS DEMI-PENSIONNAIRES					
CLASSES	DP	DP3	DP2	DP1	
MATERNELLES	81,00 €	61,00 €	40,00 €	20,50 €	
ELEMENTAIRES	90,50 €	68,50 €	45,50 €	23,20 €	
COLLEGE	6°/5°/4°	85,50 €	64,50 €	43,00 €	22,00 €
	3°	82,50 €	62,00 €	41,00 €	21,50 €

Pour compenser une éventuelle absence de votre enfant ou une fermeture de la classe, nous retirons 10 jours pour un forfait DP4, 7 pour un forfait DP3, 5 pour un forfait DP2 et 2 pour un forfait DP1.

Les enfants externes ont la possibilité, à titre exceptionnel, de déjeuner à la cantine.

Il faut que le repas soit réservé le mardi de la semaine précédente au secrétariat, et qu'il soit réglé, au plus tard, la veille.
Pour ces élèves le prix du repas est de :

Maternelle :	6,35 €
Élémentaire et Collège :	7,05 €